

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

<u>AMPLIATIONS</u>	:	VU	la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;
ORIGINAL	1	VU	le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
JORD	1		
PR-SGG	10	VU	le Décret N°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
MIS/DAI	8		
MFPRAT-MFAE	2		
DP	6	VU	le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
DGF	5		
CF-DI-Trésor	3		
CS	6	VU	la Loi N°65-20 du 23 Juillet 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
MJL - IAA	2		
DGAJL	2		
Gde Chanc.	1	VU	le Décret N°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
Dtion Stat.	2		
Dtion Plan	2	VU	le Décret N°324/PR/MIS/DAI-P du 19 Septembre 1967, portant nomination de M. KOUBODI N'TCHA Barthélémy en qualité de Chef de l'Arrondissement de KOUABA, notamment son article 2 ;
Préfectures	2		
Préfectures	3		
Arrondissements	2		
Intéressés	3	VU	la Lettre N°6/55-CF du 7 Août 1968 du Préfet de l'Atacora ;
SGM	10		
DCCT	1	VU	le Décret N°560/PR/MISDN/DAI-T du 31 Décembre 1966, portant création de l'Arrondissement de SAHOUE-HOUEYOGBE, notamment son article 5 ;
DN	1		
		SUR	proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

DECRET

Article 1er. - Sont et demeurent rapportées, les dispositions de l'article 2 du Décret N°324/PR/MIS/DAI-P susvisé portant nomination de M. M'KOUBODI N'TCHA Barthélémy en qualité de Chef de l'Arrondissement de KOUABA (Sous-Préfecture de Natitingou).

Article 2. - M. IROPA Martin Sandjougouma, Commissaire auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Tanguiéta, est nommé Chef de l'Arrondissement de KOUABA (Sous-Préfecture de Natitingou).

Article 3. - M. ATINDEHOU Ernest, Agent de Bureau en service à la Préfecture du Mono à Lokossa, est nommé Chef de l'Arrondissement de SAHOUE-HOUEYOGBE (Sous-Préfecture de Bopa).

Article 4. - Le présent Décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Stanislas FROGNON

Emile-Derlin ZINSOU